

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-07

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 2015-08

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2023-06 - Règlement modifiant le règlement administratif 2015-08* a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2023 à 19 h 43. Il entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement a pour effet de régulariser les références faites à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

  
Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière